RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 10232
Numéro SIREN : 793 102 765
Nom ou dénomination : MPV COACHING

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt 75041

MPV Coaching
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social et siège de liquidation : 3, boulevard Emile Augier
75116 PARIS
793 102 765 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 JUIN 2020

L'an 2020,
Le 24 juin,
A 15 heures,

Monsieur Patrick DIXNEUF, demeurant 3, boulevard Emile Augier, 75116 PARIS,

Associé unique et liquidateur de la société MPV Coaching,

Après avoir exposé ce qui suit :

En sa qualité d'associé de la société MPV COACHING, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 10 000 euros divisé en 1 000 000 de parts de 1 centime d'euro chacune,

Propriétaire de 490 000 parts sociales et seul ayant droit de Madame Marie-Pierre VICTORI DIXNEUF, décédée le 2 janvier 2020, propriétaire de 510 000 parts sociales restantes composant le capital social et seule gérante de la société,

A pris les décisions suivantes :

- Présentation du compte définitif de liquidation,
- Répartition du solde de tout compte,
- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat,
- Constatation de la clôture de la liquidation,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Patrick DIXNEUF, associé unique et liquidateur de la société MPV Coaching en liquidation, constate que l'ensemble des opérations de liquidation qu'il a réalisées en sa qualité de liquidateur de la Société, lui ont permis d'établir le compte définitif de liquidation, lequel fait ressortir un solde positif de 33 317 euros.

DEUXIEME DÉCISION

Monsieur Patrick DIXNEUF, associé unique, constate que le reliquat actif du compte de liquidation de la Société, s'élevant à 33 317 euros, est supérieur au montant non amorti du capital social de 10 000 euros, permet ainsi le remboursement du montant nominal des parts sociales, soit 1 centime d'euro par part, et fait en outre apparaître un boni de liquidation de 23 317 euros, qui lui sera attribué, en application de l'article 16 des statuts, à raison de 2 centimes d'euro par part.

L'associé unique décide le remboursement du montant nominal des parts sociales et l'attribution du boni de liquidation.

L'associé unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués, notamment le boni de liquidation, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- l'option pour une imposition du boni au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

TROISIEME DÉCISION

En conséquence, Monsieur Patrick DIXNEUF donne quitus de sa gestion au liquidateur et décharge de son mandat, et constate la clôture de la liquidation de la société MPV Coaching dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Patrick DIXNEUF

Signé électroniquement le 07/07/2020 par
Patrick DIXNEUF

Signed with universign